



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 18 juin 2020, à 19 h 00, par voie de visioconférence.

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :

Monsieur Pierre Poirier, maire
Monsieur Michel Bédard, conseiller
Monsieur Jean Simon Levert, conseiller
Monsieur Alain Lauzon, conseiller
Monsieur André Brisson, conseiller
Madame Carol Oster, conseillère
Madame Lise Lalonde, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS PAR VISIOCONFÉRENCE :

Monsieur Gilles Bélanger, directeur général
Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

RÉSOLUTION 10657-06-2020
OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 17 juin 2020 le décret numéro 630-2020 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 23 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public, à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de bien connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue par visioconférence et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'ACCEPTER QUE la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Poirier, la séance spéciale est par conséquent ouverte à 19h00.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 10658-06-2020
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'ADOPTER l'ordre du jour, après avoir ajouté l'item suivant :

7. Point d'informations concernant l'évolution de certains dossiers

Et modifié le titre de l'item numéro 4 par le suivant :

4. Désignation spécifique des agents dans le cadre du contrat de services de patrouille municipale et identification des règlements à être appliqués

1. Ouverture de la séance spéciale

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale

3. Octroi d'un contrat à Nordmec inc. pour la réfection du barrage du lac Colibri

4. Désignation spécifique des agents dans le cadre du contrat de services de patrouille municipale et identification des règlements à être appliqués

5. Autorisation de transférer la taxe 9-1-1 des services téléphoniques à CAUCA

6. Présentation du projet de réhabilitation d'un terrain situé sur la rue Principale

7. Point d'informations concernant l'évolution de certains dossiers

8. Levée de la séance spéciale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10659-06-2020
OCTROI D'UN CONTRAT À NORDMEC INC. POUR LA RÉFECTION DU BARRAGE DU LAC COLIBRI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite octroyer un contrat pour la réfection du barrage du lac Colibri ;

CONSIDÉRANT QU'au départ le coût de ces travaux a été estimé entre 50 000 \$ et 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le 21 avril dernier, le conseil a, par la résolution 10566-04-2020, autorisé le directeur des travaux publics et des services techniques à effectuer les démarches visant l'octroi de gré à gré de ce contrat, le tout conformément au règlement numéro 271-2019 sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces démarches, il s'est avéré que le coût de ce contrat serait moins élevé que précédemment estimé ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de Nordmec inc. en date du 9 juin 2020.

Il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster :

D'OCTROYER à Nordmec inc. un contrat pour la réfection du barrage du lac Colibri, le tout conformément à son offre déposée le 9 juin 2020, au coût de 17 714 \$ plus les taxes applicables, soit 20 366.67 \$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 10660-06-2020

DÉSIGNATION SPÉCIFIQUE DES AGENTS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE SERVICES DE PATROUILLE MUNICIPALE ET IDENTIFICATION DES RÉGLEMENTS À ÊTRE APPLIQUÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé à Groupe Sûreté inc. un contrat pour des services de patrouilles pour la période estivale 2020.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

DE NOMMER les employés de la compagnie Groupe Sûreté inc. à titre d'officiers municipaux pour l'application des règlements mentionnés ci-dessous :

Numéro de règlement	Titre
276-2019	concernant le brûlage
223-2013	concernant les nuisances
225-2013	concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

DE NOMMER les employés de la compagnie Groupe Sûreté inc. à titre de fonctionnaires désignés pour les fins de l'administration et de l'application de la réglementation d'urbanisme, conformément aux dispositions de l'article 15 du règlement 193-2011 sur l'application et de l'administration de la réglementation d'urbanisme.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10661-06-2020

AUTORISATION DE TRANSFÉRER LA TAXE 9-1-1 DES SERVICES TÉLÉPHONIQUES À CAUCA

CONSIDÉRANT QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec créée conformément à la Loi sur la fiscalité municipale doit faire remise de la taxe mensuelle imposée sur les services téléphoniques aux villes et municipalités locales aux fins du financement de leur centre d'urgence 9-1-1 ;

CONSIDÉRANT QUE les services de réponse au 9-1-1 seront désormais assurés pour la Municipalité par un nouveau fournisseur au plus tard le 9 septembre 2020 et que la remise de la taxe est effectuée deux mois après qu'elle ait été imposée, l'ancien fournisseur devant toutefois être payé jusqu'à la date de cessation de services avec la taxe perçue pour cette période.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

DE DEMANDER à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec (l'Agence) de désormais verser, pour et à l'acquit de la Municipalité, toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues à la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) dont le siège social est situé au 14200, boulevard Lacroix, C.P. 83, Saint-Georges, province de Québec, G5Y 5C4, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 30 jours au préalable de tout changement d'instructions, à charge pour l'Agence de faire rapport à la Municipalité et au fournisseur de service des sommes ainsi versées ;



No de résolution
ou annotation

D'AUTORISER à faire remise de la taxe aux fournisseurs du service 9-1-1 (actuel et nouveau), conformément au préambule de la présente, pour le mois complet, avec le décalage de remise.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉHABILITATION D'UN TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE PRINCIPALE

Monsieur le conseiller Jean Simon Levert présente le projet de réhabilitation d'un terrain situé sur la rue Principale.

À la suite de la présentation de Monsieur Levert, Monsieur le conseiller Alain Lauzon quitte la réunion. Il est 19h30.

POINT D'INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉVOLUTION DE CERTAINS DOSSIERS

Monsieur le maire Pierre Poirier informe les citoyens sur l'évolution de certains dossiers.

RÉSOLUTION 10662-06-2020
LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster de lever la présente séance spéciale à 19h55.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Gilles Bélanger
Directeur général et secrétaire-trésorier